



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**ELECTIONS MUNICIPALES PARTIELLES - COMMUNE DE VIMY :  
CONVOCATION DES ELECTEURS  
POUR LE RENOUVELLEMENT INTEGRAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Arras, le 27 juillet 2021

Par décision du 15 juin 2021, le Conseil d'État a rejeté la requête formulée à l'encontre du jugement du Tribunal Administratif de Lille du 30 octobre 2020, annulant les opérations électorales qui se sont déroulées à Vimy les 15 et 28 mars 2020, rendant ce jugement définitif.

En conséquence et conformément aux dispositions de l'article L251 du code électoral, une élection municipale doit être organisée dans un délai de trois mois à dater de cette décision.

**Par arrêté préfectoral du 12 juillet 2021, les électeurs sont donc appelés à se rendre aux urnes le dimanche 12 septembre 2021 et, en cas de second tour, le dimanche 19 septembre 2021.**

**Service Départemental  
de la Communication Interministérielle**

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 21 20 05  
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



[www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr)



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)